

Approches de la politique sociale

CODE : UE 3-2

Catégorie : SOCIALE	
Section / Spécialisation : Assistant social	Sous-section / Finalité / option : Sans objet
Implantation : Campus Erasme Téléphone secrétariat : 02/560 29 21	
<p>Cycle :</p> <p><input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2</p> <p>Bloc d'études : 2 Situation dans la formation : ⊖ 1^{er} quadrimestre Niveau du cadre européen des certifications :</p> <p><input type="checkbox"/> Niveau 6 <input type="checkbox"/> Niveau 7</p>	<p>Unité d'enseignement pré-requise : UE 1-2-1</p> <p>Unité d'enseignement co-requise à ce cours : UE 4-2</p> <p>Volume horaire/an : 48 Nombre de crédits ECTS : 5 Obligatoire Langue d'enseignement : français Langue d'évaluation : français</p>
Responsable(s) de l'UE : Patricia Schmitz	Titulaire(s) des Activités d'Apprentissage : Aide sociale et CPAS 2 : Patricia Schmitz « 12h » Sécurité sociale 2 : Patricia Schmitz « 24h » Cohésion sociale : Mourad Kharkhach « 12h »
<u>CONTRIBUTION AU PROFIL D'ENSEIGNEMENT :</u>	
En regard de l'ensemble du programme de formation, l'UE contribue au développement des compétences et capacités suivantes :	
<p><u>Compétences :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Etablir une communication professionnelle 3. Inscrire sa pratique dans une réflexion critique, citoyenne et responsable 4. Identifier, analyser et questionner les contextes sociétaux pour en comprendre les enjeux 5. Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés 6. Elaborer, mettre en œuvre et évaluer avec les personnes, les groupes et les communautés un processus d'intervention sociale 7. Construire, développer et gérer des relations professionnelles avec les personnes, les groupes et les communautés 8. Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation 	

Capacités :

1. Adopter le langage professionnel du secteur
2. Rédiger, synthétiser et argumenter
- 3.1. Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
- 3.2. Mener une réflexion en vue de prendre des décisions responsables
- 3.3. Actualiser, enrichir ses compétences dans une optique de développement professionnel et personnel
- 4.1. Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
- 4.2. Identifier, décoder et articuler les courants de pensée en présence, leurs principes et leurs valeurs
- 4.3. Construire un regard critique
- 5.1. Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés
- 5.2. Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés
- 5.3. Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent
- 5.4. Etablir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d'élaborer un processus d'intervention
- 6.1. Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
- 6.2. Evaluer les méthodes, les pratiques, les actions entreprises, les résultats des actions et les effets du processus d'intervention
- 7.1. Ajuster ses relations professionnelles en fonction des enjeux et des contextes
- 8.1. Mener des actions de sensibilisation, de mobilisation, de conscientisation et s'y investir
- 8.2. Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes

ACQUIS D'APPRENTISSAGE* SPECIFIQUES

De manière générale pour l'Unité d'Enseignement :

Une des missions fondamentales du travailleur social est de rendre effectifs les droits sociaux fondamentaux, dont ceux relatifs à la protection sociale au sens large : droit à la sécurité sociale et droit à l'aide sociale.

Au terme de son cursus, l'étudiant aura une connaissance théorique et pratique approfondie des différents champs de la protection sociale et de la philosophie qui les fonde. Ce faisant, il devra être capable d'analyser les différentes dimensions de la situation des usagers, d'en les problèmes relevant des différents secteurs de la sécurité sociale et/ou de l'aide sociale afin d'apporter les solutions adéquates à leur résolution.

Par ailleurs, il aura acquis une connaissance du champ de la cohésion sociale, de la philosophie et des enjeux au fondement de son émergence et de son développement. Il sera capable de les différencier de ceux au fondement de la protection sociale, notamment en termes de méthodologie de travail social.

Par Activité d'Apprentissage si besoin est de les différencier :

Sécurité sociale 2

Objectifs généraux

Le droit de la sécurité sociale est un outil essentiel de l'assistant social, assumant son rôle de garant des droits des usagers. A ce titre, au terme d'un cursus s'étalant sur trois ans, l'étudiant devra être capable d'analyser les aspects liés à la protection sociale dans une problématique sociale individuelle et collective et de pouvoir agir afin de résoudre les problèmes rencontrés faisant preuve d'une maîtrise transversale des différents secteurs de la sécurité sociale.

Il sera capable d'émettre des hypothèses, apte à proposer des solutions et les vérifier en utilisant les outils réactualisés qui seront à sa disposition dans son cadre professionnel (guides, presse spécialisée, sites internet, contacts directs avec les administrations concernées, etc.).

Il sera en mesure de s'inscrire activement dans le débat sociétal en matière de protection sociale en

adoptant une opinion personnelle, argumentée et nuancée.

Objectif spécifique au quadrimestre 3

Dans la continuité de l'UE 1-2-1, acquérir et approfondir les connaissances en droit de la sécurité sociale, être capable de les mettre en pratique dans des situations concrètes, les inscrire dans le contexte socio-économique actuel, notamment par une réflexion sur le rôle de l'assistant social dans la mise en œuvre des réglementations et des politiques sociales en vigueur.

Aide sociale et CPAS 2

Objectifs généraux

Une connaissance approfondie des missions et du fonctionnement des CPAS, « dernier filet de protection sociale », est essentielle pour tout assistant social, qu'il travaille au sein d'un CPAS ou dans une autre institution psycho-médico- sociale.

Au terme de son cursus, l'étudiant pourra situer la création et l'évolution des CPAS dans un continuum historique au départ de notions telles que pauvreté, exclusion, charité, assistance, aide sociale, etc. Il sera capable de mettre en perspective les politiques publiques mises en œuvre à travers le CPAS et de comprendre l'impact du contexte socio-économique sur son action. Il pourra appréhender la place du travailleur social et sa relation avec l'utilisateur dans le cadre institutionnel du CPAS. Il aura acquis le langage et le raisonnement juridiques en rapport avec les matières légales et réglementaires relatives aux missions, à l'organisation et au fonctionnement des CPAS. Il sera capable d'utiliser et d'actualiser ces acquis dans l'intérêt de l'utilisateur et pour la défense de ses droits.

Objectif spécifique au quadrimestre 3

Dans la continuité de l'UE 1-2-1, comprendre et connaître les missions, l'organisation et le fonctionnement des CPAS au travers des lois qui les déterminent, en les inscrivant dans un contexte politique et socio-économique.

Cohésion sociale

Objectifs

La cohésion sociale est entendue comme l'ensemble des processus sociaux qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus, quelle que soit leur origine nationale ou ethnique, leur appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, leur statut social, leur niveau socio-économique, leur âge, leur orientation sexuelle ou leur santé, l'égalité des chances et des conditions, le bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu.

Les dispositifs de cohésion sociale constituent donc des outils de lutte contre les formes de discrimination et d'exclusion sociale, par le développement de politiques d'intégration sociale fondées essentiellement sur l'approche communautaire et ancrées au niveau local.

Au terme de son cursus, l'étudiant aura acquis une connaissance du champ de la cohésion sociale, de ses missions, de son organisation, des acteurs publics et associatifs qui le composent, des pratiques professionnelles spécifiques à ce secteur, etc.

CONTENU SYNTHETIQUE

Sécurité sociale 2

Evolution de l'organisation et du fonctionnement de la sécurité sociale.

Droit de la sécurité sociale : approfondissement des différentes branches de la sécurité sociale.

Aide sociale et CPAS 2

Développement et évolution actuels de l'aide sociale.

Missions, organisation et fonctionnement des CPAS au travers des principales lois et réglementations qui les déterminent.

Cohésion sociale

Origine et définitions de la cohésion sociale.

Contexte socioéconomique et indicateurs statistiques.
 Origine et développement des dispositifs/politiques de cohésion sociale.
 Missions, organisation, acteurs de terrain, modes de financement et d'évaluation des projets de cohésion sociale.

METHODES D'APPRENTISSAGE

Exposé ex cathedra de la matière théorique.
 Lecture et analyse de documents.
 Pédagogie dialoguée et interactive : Discussion et réflexion critiques autour de concepts, lois, situations concrètes.
 Analyse approfondie des cas pratiques.
 Séances éventuelles avec interventions d'acteurs de terrain ou diffusion de documentaires pour lesquelles la présence des étudiants est obligatoire.

SUPPORTS DE COURS

Support	Obligatoire	en ligne**
<u>Sécurité sociale 2</u>	Prise de note en cours par les étudiants	NON
<u>Aide sociale et CPAS 2</u>	OUI	OUI
<u>Cohésion sociale</u>	Prise de note en cours par les étudiants	NON

MODALITES D'EVALUATION

Type d'évaluation :

Sécurité sociale 2 (50%)

L'évaluation consiste en un examen écrit qui porte sur :

- la connaissance et la compréhension de la matière théorique (questions ouvertes, fermées, QCM)
- la capacité à développer une réflexion et une mise en perspective critiques (questions ouvertes)

L'évaluation tiendra compte de la présence obligatoire des étudiants aux séances consacrées à des interventions d'acteurs de terrain ou à la diffusion de documentaires. L'étudiant absent sans motif légitime sera sanctionné de deux points par absence à sa note finale.

2^{ème} session : mêmes modalités d'évaluation qu'en 1^{ère} session

Aide sociale et CPAS 2 (25%)

L'évaluation consiste en un examen écrit qui porte sur :

- la connaissance et la compréhension de la matière théorique (questions ouvertes, fermées, « vrai/faux »)
- la capacité à développer une réflexion et une mise en perspective critiques (questions ouvertes)

L'évaluation tiendra compte de la présence obligatoire des étudiants aux séances consacrées à des interventions d'acteurs de terrain ou à la diffusion de documentaires. L'étudiant absent sans motif légitime sera sanctionné de deux points par absence à sa note finale.

2^{ème} session : mêmes modalités d'évaluation qu'en 1^{ère} session.

Cohésion sociale (25%)

L'évaluation consiste en un examen écrit qui porte sur :

- la connaissance et la compréhension de la matière théorique
- la capacité d'analyser un cas pratique (un projet ou une action mené(e) dans le cadre de la cohésion sociale)

2^{ème} session : mêmes modalités d'évaluation qu'en 1^{ère} session.

Evaluation spécifique de l'Unité d'Enseignement ou Evaluation des Activités d'Apprentissage avec pondération :

L'évaluation est calculée selon la pondération ci-dessus.

La réussite au module suppose la réussite dans toutes les activités d'apprentissage (10/20).

Si la note d'une activité d'apprentissage est inférieure à 10/20, alors la note de l'UE sera celle de l'activité d'apprentissage la plus basse.

Toute activité d'apprentissage non présentée par l'étudiant entraînera l'annulation de l'octroi des crédits de l'unité d'enseignement concernée.

SOURCES DOCUMENTAIRES

Utilisées par les enseignants :

Ouvrages, articles, brochures, etc.

Arcq E. et Blaise P., « Des fondements idéologiques de la Sécurité sociale 1944-1960 », *Courrier Hebdomadaire du CRISP*, n°1453-1454, Bruxelles, 1994.

Bernard P., « La cohésion sociale : critique dialectique d'un quasi-concept », *Lien social et politique – Riace*, n° 41, printemps, 1999, pp. 47-59.

Bodart M., Thunis X., *La loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale : promesses et ambiguïtés*, Bruxelles, Namur, La Charte, FUNDP, coll. Droit en mouvement, 2005.

Bourdieu P., *La misère du monde*, Paris, Seuil, coll. Libre Examen, 1993.

Bourdieu P., *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit, 1979.

Bourdieu P., « Le capital social », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°31, 1980.

Castel R., *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, coll. L'espace du politique, 1995.

Castel R., *L'insécurité sociale*, La république des idées, Paris, Seuil, 2003.

CBAI/CRAcs, *Les places ou les chances ? deux modèles de justice sociale à l'épreuve du terrain*, Quatrième rencontre du secteur de la cohésion sociale, 15 novembre 1999.

Cent ans de Droit social en Belgique, Bruxelles, Ministère de l'Emploi et du Travail, Ministère de la Prévoyance sociale, 1987.

CPAS+ : revue mensuelle de la Fédération des CPAS de l'Union des villes et des communes de Wallonie.

CSC, *Guide de la législation sociale 2016*, Bruxelles, 2018.

Dhaenens P., Note B., *Intégration sociale*, Bruxelles, UGA, 2009.

Duchêne J., Xhaufaire S., *La disposition au travail et le PIIS*, Namur, Fédération des CPAS de l'Union des villes et des communes de Wallonie, 2017.

Durkheim E., *De la division du travail social*, Paris, PUF, 8^{ème} édition, 1967.

Fédération des CPAS de l'Union des villes et des communes de Wallonie, *Aide-mémoire des CPAS*, 2017.

Feltesse P., Reman P., *Comprendre la sécurité sociale*, Bruxelles, Couleur livres, 2006.

« Les CPAS, emplâtres du contrat social. Communes et aide sociale », dossier de la revue *Politique*, n° 76, septembre-octobre 2012, pp. 38-66.

Meda D., *Le travail : une valeur en voie de disparition*, Paris, Aubier, 1995.

Meda D., *Délocalisations, normes du travail et politique d'emploi*, Paris, La Découverte, 2005.

Noblecourt M., *Etat-providence, un modèle à réinventer*, Paris, Le Monde/Histoire, coll. Comprendre un monde qui change, 2013.

Sterckx N., *Aide-mémoire du CPAS 2013*, Bruxelles, Section CPAS de l'Association de la ville et des communes de la Région de Bruxelles-Capitale, 2013.

« Sur le précaire. En hommage à Robert Castel », *Les Cahiers du Fil Rouge*, n° 16-17, Bruxelles, Collectif Formation Société, 2012.

SPF Sécurité sociale, *Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la sécurité sociale*, édition 2017, brochure consultable sur le site www.socialsecurity.fgov.be.

Thomaes-Lodefier M.-C., *Des missions du CPAS*, Namur, Fédération des CPAS de l'Union des villes et des communes de Wallonie, 2013.

Sites internet

Législation (Moniteur belge) :

https://justice.belgium.be/fr/service_public_federal_justice/organisation/moniteur_belge

Sécurité sociale : www.socialsecurity.fgov.be et les sites des différentes branches de la Sécurité sociale

SPP Intégration sociale : www.mi-is.be

Information sur le DIS et l'aide sociale : www.ocmw-info.cpas.be
Association de la Ville et des communes de la RBC : www.avcb.be
Union des villes et des communes de Wallonie : www.uvcw.be
Service de lutte contre la pauvreté : www.luttepauvrete.be
Cohésion sociale : www.cbai.be; www.cocof.be; www.slr.b.irisnet.be;
www.cohesionsociale.wallonie.be

Proposées à l'appui du travail personnel de l'étudiant :

Idem ainsi que les références évoquées au cours, reprises dans les syllabus et notes de cours et/ou postées sur eCampus.